



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 25 juin 2025

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le Mercredi 25 juin 2025, à la Mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 19 juin 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ - Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.
Madame Véronique ANDREU – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Jean Charles CONTE – Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Monsieur Pierre ESTRYPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Aïli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL,
Monsieur Bernard BERINGUIER à Madame Emilie PEZET,
Madame Mylène MONCERET à Marie Hélène PEREZ,
Monsieur Bastien YERLES MONCERET à Monsieur Ludovic DARENGOSSE

Absents :

Jérôme BRIERE, Alexandre CHATAIGNER, Benoît MUNOZ, Élisabeth CORDEIRO

Secrétaire de séance :

Madame Françoise OLIVE

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 23
- Nombre de conseillers représentés : 4

2025-053 FINANCES : Demande de parrainage d'un candidat de Bessières au concours « Un Meilleurs apprentis de France »

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 23

Abstentions : 0

Exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Monsieur le Maire énonce que la société nationale des meilleurs ouvriers de France est une association sans but lucratif qui a créé le concours Un des Meilleurs Apprentis de France organisé aux niveaux départementaux et régionaux, réservé aux jeunes en formation professionnelle initiale âgés de 16 à 21 ans.

Le but de l'opération est de permettre aux jeunes d'atteindre le plus haut niveau professionnel et humain, à trouver leur juste place au sein de la société et notamment de leur faire mettre en pratique les connaissances reçues de lors de leurs formations, développer le goût du travail bien fait, promouvoir les métiers artisanaux et industriels, etc... Ils recevront alors un diplôme accompagné d'une médaille d'or, d'argent ou de bronze.

L'organisation d'un tel concours étant coûteuse, l'association sollicite donc une participation des mairies afin de parrainer les candidats de leur ville à hauteur de 50 € par candidat.

Pour cette nouvelle session 2025, 28 établissements de formations participeront à ce concours dans 35 spécialités avec 156 candidats, dont un candidat demeurant à Bessières, apprenti « zinguerie » chez les compagnons de Colomiers.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de répondre favorablement à l'association pour parrainer ce candidat bessierain au concours Un des meilleurs apprentis de France à hauteur de 50€.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR
DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** le parrainage d'un candidat bessierain au concours Un des meilleurs ouvriers de France pour la session 2025 à hauteur de 50 € ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL

